CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE WORLD MOTORS

Préambule
Les présentes conditions générales de vente d'appliquent à toutes les ventes conclues sur le site internet WORLD MOTORS. Le site internet www.world-motors.fr est un service de :

- - La société WORLD MOTORS
- - Sis 1335 CHEMIN PERREY 2760 TROUVILLE LA HAULE, France
- - Adresse URL du site : www.world-motors.fr
- - E-mail : contact@world-motors.fr
- - Téléphone : 0227368281

Le site internet WORLD MOTORS commercialise les produits suivants: moteurs, boites de vitesse, pièces détachées automobiles. Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente lors du passage de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des conditions générales de vente.

ARTICLE 1 – PRINCIPE
Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve.
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.
Elles sont accessibles sur le site internet WORLD MOTORS et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le vendeur et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.
Si une condition de vente venait à faire défaut, les conditions générales applicables sont celles communiquées au client lors de la commande.

ARTICLE 2 - CONTENU
Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de biens proposés par le vendeur à l'acheteur, à partir du site internet WORLD MOTORS.
Les présentes conditions ne concernent que les achats effectués sur le site de WORLD MOTORS et livrés exclusivement en métropole ou en Corse. Pour toute livraison dans les DOM-TOM ou à l'étranger, il convient d'adresser un message à l'adresse e-mail suivante : contact@world-motors.fr. Ces achats concernent les produits suivants : moteurs, boites de vitesse, pièces détachées automobiles.

ARTICLE 3 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES
L'acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensibles, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.Sont transmises à l'acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du bien ;
- Le prix du bien ;
- Tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels exigibles ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à livrer le bien, quel que soit son prix ;
- Les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

ARTICLE 4 – LA COMMANDE
L'acheteur à la possibilité de passer sa commande en ligne, à partir du catalogue en ligne et au moyen du formulaire qui y figure, pour tout produit, dans la limite des stocks disponibles. L'acheteur sera informé de tout indisponibilité du produit ou du bien commandé. Pour que la commande soit validée, l'acheteur devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales. Il devra aussi choisir l'adresse et le mode de livraison, et enfin valider le mode de paiement.
La vente sera considérée comme définitive :

- Après l'envoi à l'acheteur de la confirmtion de la commande par le vendeur par courrier électronique ;
- Et après encaissement par le vendeur de l'intégralité du prix.

Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des produits disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garantie ci-dessous mentionnées.
Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de bloquer la commande de l'acheteur jusqu'à résolution du problème.
Pour toutes question relative au suivi d'une commande, l'acheteur peut appeler le numéro de téléphone suivant : 0227368281 (coût d'un appel local), aux jours et horaires suivants : le lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 14h, ou d'envoyer un mail au vendeur à l'adresse mail suivante : contact@world-motors.fr

ARTICLE 5 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE
La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire de l'acheteur et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord de l''acheteur :

- Exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande ;
- Signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.
  En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, l'acheteur est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le vendeur au numéro de téléphone suivant : 0227368281

ARTICLE 6 – CONFIRMATION DE COMMANDE
Le vendeur fournit à l'acheteur une confirmation de commande par messagerie électronique.

ARTICLE 7 – PREUVE DE LA TRANSACTION
Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectuée sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS SUR LES PRODUITS
Les produits régis par les présentes conditions générales sont ceux qui figurent sur le site internet du vendeur et qui sont indiqués comme vendus et expédiés par le vendeur. Ils sont proposés dans la limite des stocks disponibles.
Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du vendeur ne pourrait être engagée. Les photographies des produits sont contractuelles.

ARTICLE 9 - PRIX
Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiquées au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date. Les prix sont indiqués en euros. Ils ne tiennent pas compte des frais de livraison, facturés en supplément, et indiqué avant la validation de la commande. Les prix sont indiqués en HT et en TTC.

ARTICLE 10 – MODE DE PAIEMENT
10-1 Paiement immédiat
Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement, ce qui signifie que la passation de la commande implique un règlement de l'acheteur. Pour régler sa commande, l'acheteur dispose, à son choix, de l'ensemble des modes de paiement mis à sa disposition par le vendeur et listés sur le site du vendeur. L'acheteur garantit au vendeur qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande. Le vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Le vendeur se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement une commande. Le paiement du prix s'effectue en totalité le jour de la commande, selon les modalités suivantes :
-carte bancaire paiement immédiat
-virement
Le cas échéant, un acompte calculé selon les modalités suivantes : 25 % de la somme totale pourra être proposé en accord avec l'acheteur en guise de réservation d'un bien. Le reste du paiement devra être effectué en une seule fois, selon les modalités de règlement prévues. Hors cas de force majeur, toute annulation d'un acompte ne pourra donner lieu à un remboursement.

10-1 Paiement En 3x ou 4x CB Cofidis
Notre partenaire Cofidis vous propose une solution de financement dénommée 3x 4x, qui permet de payer vos achats de 100,00€ à 1500,00€ pour le 3 fois (1.5% frais client) et 100,00€ à 2000,00€ pour le 4 fois (2.2% frais client) avec votre carte bancaire.
Conditions : Cette offre est réservée aux particuliers (personnes physiques majeures) résidant en France et titulaires d'une carte bancaire Visa et MasterCard possédant une date de validité supérieure à la durée du financement choisie. Les cartes à autorisation systématique notamment de type Electron, Maestro, Nickel etc... ainsi que les e-cards, les cartes Indigo et American Express ne sont pas acceptées. Modalités de souscription : Après avoir terminé votre commande, il vous suffit de cliquer sur le « bouton paiement en 3x ou 4x Cofidis par carte bancaire ». Vous êtes alors redirigé vers la page internet 3x 4x de notre partenaire affichant le récapitulatif détaillé de votre commande et la demande de financement personnalisée, que vous devez ensuite valider. Vous saisissez vos informations personnelles. Vous prenez connaissance des conditions générales de paiement en plusieurs fois auxquelles vous souhaitez souscrire qui vous sont fournies sous format PDF afin que vous puissiez les lire, les imprimer et les enregistrer avant de les accepter. Vous notifiez ensuite votre acceptation électronique par la case à cocher correspondante. Vous reconnaissez que le « double clic » associé à la case à cocher sur la prise de connaissance des conditions générales valent consentement à contracter et constituent une acceptation irrévocable et sans réserve des conditions générales du produit. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Cofidis constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre vous et Cofidis. Si vous demandez à bénéficier d'une solution de financement proposée par Cofidis, les informations en rapport à votre commande seront transmises à Cofidis, qui les utilisera à des fins d'étude de votre demande pour l'octroi, la gestion et le recouvrement de crédit. Cofidis se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de financement en 3x 4x. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours pour renoncer à votre crédit. Fonctionnement : Le paiement en 3 ou 4 fois par carte bancaire vous permet de régler la commande effectuée sur notre site marchand de la façon suivante :
- un apport obligatoire, débité le jour de la commande correspondant à un tiers ou à un quart de la commande
- deux ou trois mensualités, correspondant chacune à un tiers ou un quart de la commande, prélevées à 30 et 60 jours après pour le 3 fois et à 30, 60 et 90 jours après pour le 4 fois.
• Le paiement en 3 fois à partir de 100,00€ d'achat et jusque 1500,00€
Exemple : Pour un achat de 1500,00€, apport de 507,50€ lors de la validation de la commande suivi de 2 mensualités de 507,50€. Crédit sur 2 mois au TAEG fixe de 1,5%. Coût du financement 22,50€.
• Le paiement en 4 fois à partir de 100,00€ d'achat et jusque 2000,00€
Exemple : Pour un achat de 2000€, apport de 511,00€ puis 3 mensualités de 511,00€. Crédit sur 3 mois au TAEG fixe de 2,2%. Coût du financement 44,00€.

Financement d'une durée inférieure ou égale à 3 mois consenti sous réserve d'acceptation par COFIDIS, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 67 500 000 €. Siège social Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley 59866 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex - R.C.S LILLE METROPOLE SIREN N°325 307 106 enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 02 34 93. Vous bénéficiez d'un délai légal de rétractation au titre de la vente à distance.

ARTICLE 11 – DISPONIBILITÉ DES PRODUITS – REMBOURSEMENT – RÉSOLUTION
Sauf cas de force majeur ou lors des périodes de fermeture de la boutique en ligne qui seront clairement annoncées sur la page d'accueil du site, les délais d'expéditions seront, dans la limite dus stocks disponibles, ceux indiqués ci-dessous.
Pour la livraison en France Métropolitaine et en Corse, le délai est de 2 à 15 jours ouvrés dès réception du règlement et au plus tard 30 jours ouvrables.

Pour les livraisons dans les DOM-TOM ou un autre pays, les modalités de livraison seront précisées à l'acheteur au cas par cas. En cas de non-respect de la date ou du délai de livraison convenu, l'acheteur devra, avant de rompre le contrat, enjoindre au vendeur d'exécuter celui- ci dans un délai supplémentaire raisonnable. À défaut d'exécution à l'expiration de ce nouveau délai, l'acheteur pourra librement rompre le contrat. L'acheteur devra accomplir ces formalités successives par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat sera considéré résolu à la réception par le vendeur de la lettre l'informant de cette résolution, sauf si le professionnel s'est exécuté entre- temps. Lorsque le contrat est résolu, le vendeur est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé. En cas d'indisponibilité du produit commandé, l'acheteur en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler sa commande. L'acheteur aura alors le choix de demander soit le remboursement des sommes versées dans les 14 jours au plus tard de leur versement, soit l'échange du produit.

ARTICLE 12 – LIVRAISON
La livraison s'entend du transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien. Les produits commandés sont livrés selon la modalité et le délai précisés ci-dessus.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le transporteur sur le bon de commande, l'acheteur devra veiller à son exactitude, Tout colis renvoyé au vendeur à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais de l'acheteur. L'acheteur peut, à sa demande, obtenir l'envoi d'une facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse de livraison, en validant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande. Si l'acheteur est absent le jour de la livraison, le livreur passera le lendemain. Si au moment de la livraison, l'emballage d'origine est abîmé, déchiré, ouvert, l'acheteur doit alors vérifier l'état des articles. S'ils ont été endommagés, l'acheteur doit refuser le colis et noter une réserve sur le bordereau de livraison (colis refusé car ouvert ou endommagé.). L'acheteur doit indiquer sur le bon de livraison et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de sa signature toute anomalie concernant la livraison (avaries, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés...) L'acheteur devra alors confirmer par courrier recommandé ces réserves au transporteur au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la réception du ou des articles et transmettre une copie de ce courrier par e-mail ou par simple courrier au vendeur à l'adresse indiquée dans les mentions légales du site. Si les produits nécessitent d'être renvoyés au vendeur, ils doivent faire l'objet d'une demande de retour auprès du vendeur dans les 14 jours suivants la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Attention : L'état de la marchandise devra être vérifié en présence du transporteur avant signature. Si aucune réserve n'est mentionnée sur le bon de livraison, aucune reprise, aucun avoir, ni aucun remboursement sera effectué.

ARTICLE 13 – ERREURS DE LIVRAISON
L'acheteur devra formuler auprès du vendeur le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison. La réclamation pourra être faite, au choix de l'acheteur :
-par téléphone au numéro suivant : 0227368281 ;
-par e-mail à l'adresse suivant : contact@world-motors.fr
A réception de la réclamation, l'acheteur devra remettre au transporteur l'ensemble des produits livrés et dans leurs emballages d'origine.

ARTICLE 14 – GARANTIE DES PRODUITS D'OCCASION ET RECONDITIONNÉ

14-1 Garantie commerciale des produits d'occasion et reconditionné

14-1.1 Moteur d'occasion

14-1.1.1 Durée de la garantie
Nos moteurs d'occasion font l'objet d'une garantie de 6 mois à compter de la date figurant sur le bon de livraison. Tous kilométrage communiqué ou indiqué sur notre site, devis ou facture ne sont pas garantis.

14-1.1.2 Conditions générales d'exécution de la garantie contractuelle
Pour que la garantie s'applique, toutes les conditions ci-dessous doivent être réunies :

- le montage doit être effectué par un professionnel de l'automobile et conforme aux normes des constructeurs dans les 14 jours suivants la livraison du nouveau produit.
- l'ancienne matière ainsi que la facture de montage doivent être envoyés à WORLD MOTORS dans les même délais (transport de l'ancienne matière à la charge de WORLD MOTORS).
- Le professionnel de l'automobile doit contrôler les circuits : eau, huile, air, carburant.
- Certaines pièces doivent être systématiquement remplacées par des neuves :
  - Filtre à huile
  - Filtre à air
  - Filtre à carburant
  - Bougie d'allumage ou de préchauffage
  - Kit de distribution pour les moteurs à courroie et chaine de distribution pour les moteurs à chaine
  - Courroies d'accessoires
  - Pompe à eau
  - Joints d'injecteurs
  - Liquide de refroidissement, huile et thermostats.
- Toutes les pièces éventuellement récupérées de l'ancien moteur doivent être testées (avec rapport de test) avant remontage sur le nouveau moteur.

14-1.1.3 Conditions particulières d'exécution de la garantie contractuelle
La garantie s'applique sur le moteur nu (bloc culasse). Les pièces périphériques (injecteurs, turbo, rampe d'injection, boiter papillon, alternateur, volant moteur embrayage, compresseur de climatisation...) sont laissées à titre gracieux, elles sont donc non garanties. La garantie est personnelle et non transférable.

14-1.1.4 Certificat de garantie
Un certificat de garantie est délivré au client après retour de l'ancienne matière et la facture de montage. Si une des autres conditions n'est pas respectée, le certificat devient caduc. Si le client ne détient pas son certificat, aucune réclamation sur le produit ne pourra être acceptée.

14-1.1.5 Exonération de la responsabilité du vendeur
WORLD MOTORS se trouve dégagée de toute responsabilité si la défectuosité provient :
- D'un mauvais montage par le professionnel de l'automobile
- Du non-respect de la procédure de montage par le professionnel de l'automobile
- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.

14-1.1.6 Exécution de la garantie contractuelle
Pour une demande de prise en charge de garantie, le client devra faire parvenir à WORLD MOTORS les documents suivants :
- facture d'achat
- certificat de garantie
- facture de montage effectué par un professionnel de l'automobile
- photos et/ou vidéo
- tests de toutes les pièces d'occasion (reprises sur l'ancien moteur ou achetées)
- facture de toutes le pièces neuve (injecteurs, turbo, joints, rampe d'injection…..)
- rapport de diagnostic

WORLD MOTORS ne dispose pas de l'ensemble des documents :
Aucune prise en charge ne sera acceptée.

WORLD MOTORS dispose de l'ensemble des documents et après évaluation du dossier :

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments mais sa responsabilité ne peut être engagée. La prise en charge de la garantie ne sera pas acceptée.

- WORLD MOTORS ne dispose pas d'assez d'éléments pour appliquer la prise en charge de la garantie, une demande d'expertise automobile afin de procéder à l'expertise du moteur (article 1353 du Code Civil) sera demandé au client. L'expert devra envoyer une convocation d'expertise à WORLD MOTORS par courrier recommandé avec accusé de réception. WORLD MOTORS sera représenté par son expert le jour de l'expertise. Après conclusion des rapports des experts, si la responsabilité de WORLD MOTORS n'est pas engagée, la prise en charge de la garantie ne sera pas effectuée. Si la responsabilité de WORLD MOTORS est engagée, la prise en charge de la garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement du moteur dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments pour accepter la prise en charge de la garantie, elle s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement du moteur dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules.

14-1.2 Boite de vitesse d'occasion

14-1.2.1 Durée de la garantie
Nos boites de vitesse d'occasion font l'objet d'une garantie de 6 mois à compter de la date figurant sur le bon de livraison. Tous kilométrage communiqué ou indiqué sur notre site, devis ou facture ne sont pas garantis.

14-1.2.2 Conditions générales d'exécution de la garantie contractuelle
Pour que la garantie s'applique, toutes les conditions ci-dessous doivent être réunies :

- le montage doit être effectué par un professionnel de l'automobile et conforme aux normes des constructeurs dans les 14 jours suivants la livraison du nouveau produit.
- la facture de montage doivent être envoyés à WORLD MOTORS dans les même délais
- Le professionnel de l'automobile doit contrôler les circuits d'huile
- Certaines pièces doivent être systématiquement remplacées par des neuves :
  - Huile de boite de vitesse
  - Embrayage
- Toutes les pièces éventuelles récupéré sur l'ancienne boite de vitesse doivent être testées (avec rapport de test) avant remontage sur la nouvelle boite de vitesse.

14-1.2.3 Conditions particulières d'exécution de la garantie contractuelle
La garantie s'applique sur la boite de vitesse. Les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux, elles sont donc non garanties. La garantie est personnelle et non transférable.

14-1.2.4 Certificat de garantie
Un certificat de garantie est délivré au client après retour de la facture de montage. Si une des autres conditions n'est pas respectée, le certificat devient caduc. Si le client ne détient pas son certificat, aucune réclamation sur le produit ne pourra être acceptée.

14-1.2.5 Exonération de la responsabilité du vendeur
WORLD MOTORS se trouve dégagée de toute responsabilité si la défectuosité provient :
- D'un mauvais montage par le professionnel de l'automobile
- Du non-respect de la procédure de montage par le professionnel de l'automobile
- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.

14-1.2.6 Exécution de la garantie contractuelle
Pour une demande de prise en charge de garantie, le client devra faire parvenir à WORLD MOTORS les documents suivants :
- facture d'achat
- certificat de garantie
- facture de montage effectué par un professionnel de l'automobile
- photos et/ou vidéo
- tests de toutes les pièces d'occasion (reprises sur l'ancien moteur ou achetées)
- facture de toutes le pièces neuve
- rapport de diagnostic

WORLD MOTORS ne dispose pas de l'ensemble des documents :
Aucune prise en charge ne sera acceptée.

WORLD MOTORS dispose de l'ensemble des documents et après évaluation du dossier :

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments mais sa responsabilité ne peut être engagée. La prise en charge de la garantie ne sera pas acceptée.

- WORLD MOTORS ne dispose pas d'assez d'éléments pour appliquer la prise en charge de la garantie, une demande d'expertise automobile afin de procéder à l'expertise de la boite de vitesse (article 1353 du Code Civil) sera demandé au client. L'expert devra envoyer une convocation d'expertise à WORLD MOTORS par courrier recommandé avec accusé de réception. WORLD MOTORS sera représenté par son expert le jour de l'expertise. Après conclusion des rapports des experts, si la responsabilité de WORLD MOTORS n'est pas engagée, la prise en charge de la garantie ne sera pas effectuée. Si la responsabilité de WORLD MOTORS est engagée, la prise en charge de la garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement de la boite de vitesse dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments pour accepter la prise en charge de la garantie, elle s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement de la boite de vitesse dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules.

14-1.3 Moteur reconditionné

14-1.3.1 Durée de la garantie
Nos moteurs d'occasion font l'objet d'une garantie de 12 mois à compter de la date figurant sur le bon de livraison. Tous kilométrage communiqué ou indiqué sur notre site, devis ou facture ne sont pas garantis.

14-1.3.2 Conditions générales d'exécution de la garantie contractuelle
Pour que la garantie s'applique, toutes les conditions ci-dessous doivent être réunies :

- le montage doit être effectué par un professionnel de l'automobile et conforme aux normes des constructeurs dans les 14 jours suivants la livraison du nouveau produit.
- l'ancienne matière ainsi que la facture de montage doivent être envoyés à WORLD MOTORS dans les même délais (transport de l'ancienne matière à la charge de WORLD MOTORS).
- Le professionnel de l'automobile doit contrôler les circuits : eau, huile, air, carburant.
- Certaines pièces doivent être systématiquement remplacées par des neuves :
  - Filtre à huile
  - Filtre à air
  - Filtre à carburant
  - Bougie d'allumage ou de préchauffage
  - Courroies d'accessoires
  - Joints d'injecteurs
  - Liquide de refroidissement, huile et thermostats.
- Toutes les pièces (injecteurs, turbo, pompe à injection, rampe d'injection…) éventuellement récupérées de l'ancien moteur doivent être testées (avec rapport de test) avant remontage sur le nouveau moteur.

Le rodage du moteur est impératif ! A l'issue du remplacement du moteur et durant les 5.000 premiers kilomètres, il est impératif que le régime du moteur ne dépasse pas 2500 tours/min SAUF lorsque vous atteignez le 130km/h sur autoroute. Durant le rodage moteur, la vitesse ne doit jamais excéder 130 km/h.
A l'issue des 5.000 km, vous devrez effectuer une vidange intermédiaire avec une huile moteur de qualité. Par la suite, afin d'allonger la durée de vie du nouveau moteur, nous préconisons des vidanges régulières au maximum tous les 10.000 km.

14-1.3.3 Conditions particulières d'exécution de la garantie contractuelle
La garantie s'applique sur le moteur nu (bloc culasse). La garantie est personnelle et non transférable. Si une procédure de montage est fournie avec le moteur, celle-ci devra être minutieusement suivi.

14-1.3.4 Certificat de garantie
Un certificat de garantie est délivré au client après retour de l'ancienne matière et la facture de montage. Si une des autres conditions n'est pas respectée, le certificat devient caduc. Si le client ne détient pas son certificat, aucune réclamation sur le produit ne pourra être acceptée.

14-1.3.5 Exonération de la responsabilité du vendeur
WORLD MOTORS se trouve dégagée de toute responsabilité si la défectuosité provient :
- D'un mauvais montage par le professionnel de l'automobile
- Du non-respect du rodage
- Du non-respect de la procédure de montage par le professionnel de l'automobile
- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;

- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.

14-1.3.6 Exécution de la garantie contractuelle
Pour une demande de prise en charge de garantie, le client devra faire parvenir à WORLD MOTORS les documents suivants :
- facture d'achat
- certificat de garantie
- facture de montage effectué par un professionnel de l'automobile
- photos et/ou vidéo
- tests de toutes les pièces d'occasion (reprises sur l'ancien moteur ou achetées)
- facture de toutes le pièces neuve (injecteurs, turbo, joints, rampe d'injection…..)
- rapport de diagnostic

WORLD MOTORS ne dispose pas de l'ensemble des documents :
Aucune prise en charge ne sera acceptée.

WORLD MOTORS dispose de l'ensemble des documents et après évaluation du dossier :

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments mais sa responsabilité ne peut être engagée. La prise en charge de la garantie ne sera pas acceptée.

- WORLD MOTORS ne dispose pas d'assez d'éléments pour appliquer la prise en charge de la garantie, une demande d'expertise automobile afin de procéder à l'expertise du moteur (article 1353 du Code Civil) sera demandé au client. L'expert devra envoyer une convocation d'expertise à WORLD MOTORS par courrier recommandé avec accusé de réception. WORLD MOTORS sera représenté par son expert le jour de l'expertise. Après conclusion des rapports des experts, si la responsabilité de WORLD MOTORS n'est pas engagée, la prise en charge de la garantie ne sera pas effectuée. Si la responsabilité de WORLD MOTORS est engagée, la prise en charge de la garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement du moteur dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments pour accepter la prise en charge de la garantie, elle s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement du moteur dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules.

14-1.4 Boite de vitesse reconditionnée

14-1.4.1 Durée de la garantie
Nos boites de vitesse d'occasion font l'objet d'une garantie de 12 mois à compter de la date figurant sur le bon de livraison. Tous kilométrage communiqué ou indiqué sur notre site, devis ou facture ne sont pas garantis.

14-1.4.2 Conditions générales d'exécution de la garantie contractuelle
Pour que la garantie s'applique, toutes les conditions ci-dessous doivent être réunies :

- le montage doit être effectué par un professionnel de l'automobile et conforme aux normes des constructeurs dans les 14 jours suivants la livraison du nouveau produit.
- la facture de montage doivent être envoyés à WORLD MOTORS dans les même délais
- Le professionnel de l'automobile doit contrôler les circuits d'huile
- Certaines pièces doivent être systématiquement remplacées par des neuves :
  - Huile de boite de vitesse
  - Embrayage
- Toutes les pièces éventuelles récupéré sur l'ancienne boite de vitesse doivent être testées (avec rapport de test) avant remontage sur la nouvelle boite de vitesse.

14-1.4.3 Conditions particulières d'exécution de la garantie contractuelle
La garantie s'applique sur la boite de vitesse. Les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux, elles sont donc non garanties. La garantie est personnelle et non transférable.

14-1.4.4 Certificat de garantie
Un certificat de garantie est délivré au client après retour de la facture de montage et de l'ancienne matière. Si une des autres conditions n'est pas respectée, le certificat devient caduc. Si le client ne détient pas son certificat, aucune réclamation sur le produit ne pourra être acceptée.

14-1.4.5 Exonération de la responsabilité du vendeur
WORLD MOTORS se trouve dégagée de toute responsabilité si la défectuosité provient :
- D'un mauvais montage par le professionnel de l'automobile
- Du non-respect de la procédure de montage par le professionnel de l'automobile
- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.

14-1.4.6 Exécution de la garantie contractuelle
Pour une demande de prise en charge de garantie, le client devra faire parvenir à WORLD MOTORS les documents suivants :
- facture d'achat
- certificat de garantie
- facture de montage effectué par un professionnel de l'automobile
- photos et/ou vidéo
- tests de toutes les pièces d'occasion (reprises sur l'ancien moteur ou achetées)
- facture de toutes le pièces neuve
- rapport de diagnostic

WORLD MOTORS ne dispose pas de l'ensemble des documents :
Aucune prise en charge ne sera acceptée.

WORLD MOTORS dispose de l'ensemble des documents et après évaluation du dossier :

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments mais sa responsabilité ne peut être engagée. La prise en charge de la garantie ne sera pas acceptée.

- WORLD MOTORS ne dispose pas d'assez d'éléments pour appliquer la prise en charge de la garantie, une demande d'expertise automobile afin de procéder à l'expertise de la boite de vitesse (article 1353 du Code Civil) sera demandé au client. L'expert devra envoyer une convocation d'expertise à WORLD MOTORS par courrier recommandé avec accusé de réception. WORLD MOTORS sera représenté par son expert le jour de l'expertise. Après conclusion des rapports des experts, si la responsabilité de WORLD MOTORS n'est pas engagée, la prise en charge de la garantie ne sera pas effectuée. Si la responsabilité de WORLD MOTORS est engagée, la prise en charge de la garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement de la boite de vitesse dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments pour accepter la prise en charge de la garantie, elle s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement de la boite de vitesse dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules.

14-1.5 Pièce détachée d'occasion

14-1.5.1 Durée
Nos pièces détachées d'occasion font l'objet d'une garantie de 6 mois à compter de la date figurant sur le bon de livraison. Tous kilométrage communiqué ou indiqué sur notre site, devis ou facture ne sont pas garantis.

Pour les pièces détachées (les alternateurs, démarreurs, turbo, compresseur de clim, pompe à injection...) : avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits électriques, circuits carburants. Les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux et ne peuvent bénéficier de la garantie.

14-1.5.2 Conditions générales d'exécution de la garantie contractuelle
Pour que la garantie s'applique, toutes les conditions ci-dessous doivent être réunies :

- Le professionnel de l'automobile doit avoir identifié la panne
- le montage doit être effectué par un professionnel de l'automobile et conforme aux normes des constructeurs dans les 14 jours suivants la livraison du nouveau produit.
- la facture de montage doivent être envoyés à WORLD MOTORS dans les même délais (transport de l'ancienne matière à la charge de WORLD MOTORS).
- Le professionnel de l'automobile doit contrôler les circuits : eau, huile, air, carburant.

14-1.5.3 Conditions particulières d'exécution de la garantie contractuelle
La garantie est personnelle et non transférable.

14-1.5.4 Exonération de la responsabilité du vendeur
WORLD MOTORS se trouve dégagée de toute responsabilité si la défectuosité provient :
- D'un mauvais montage par le professionnel de l'automobile
- Du non-respect de la procédure de montage par le professionnel de l'automobile
- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.

14-1.5.5 Exécution de la garantie contractuelle
Pour une demande de prise en charge de garantie, le client devra faire parvenir à WORLD MOTORS les documents suivants :
- facture d'achat
- certificat de garantie
- facture de montage effectué par un professionnel de l'automobile
- photos et/ou vidéo
- tests de toutes les pièces d'occasion (reprises sur l'ancien moteur ou achetées)
- facture de toutes le pièces neuve (injecteurs, turbo, joints, rampe d'injection…..)
- rapport de diagnostic

WORLD MOTORS ne dispose pas de l'ensemble des documents :
Aucune prise en charge ne sera acceptée.

WORLD MOTORS dispose de l'ensemble des documents et après évaluation du dossier :

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments mais sa responsabilité ne peut être engagée. La prise en charge de la garantie ne sera pas acceptée.

- WORLD MOTORS dispose d'assez d'éléments pour accepter la prise en charge de la garantie, elle s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En cas d'impossibilité d'échange, WORLD MOTORS procédera au remboursement de la pièce détachée dans un délai de 14 jours suivant le retour de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules.

14-2 Garantie légale de conformité
Le vendeur a l'obligation de garantir l'acheteur contre les vices cachés de la pièce vendue, selon les articles 1641 et suivants du Code Civil. Cette garantie s'applique en sus de la garantie contractuelle.

14-3 Garantie légale des vices cachés
Conformément aux articles 1641 et suivants du code civil, le vendeur est garant des vices cachés pouvant affecter le bien vendu. Il appartient à l'acheteur de prouver que les vices existaient à la vente du bien et sont de nature à rendre le bien impropre à l'usage auquel il est destiné. Cette garantie doit être mise en œuvre dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. L'acheteur peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément) l'article 1644 du code civil.

ARTICLE 15 – CONSIGNE ET RETOUR DES CONSIGNES (ANCIENNE MATIERE)
Toutes nos pièces consignées sont facturées suivant le tarif en vigueur. La consigne sera remboursée à restitution. Les frais de transport de la consigne sont pris en charge par WORLD MOTORS à conditions d'un retour sous 14 jours dès réception de la nouvelle pièce. Passer ce délai le retour sera à la charge du client. Aucune consigne ne sera remboursée passé le délai de 60 jours à compter de la date de livraison du produit.

ARTICLE 16 – DROIT DE RETRACTATION
Conformément aux dispositions du code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de livraison de sa commande, pour retour tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge de l'acheteur. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets permettant leur re commercialisation. Les produits abimés, endommagés ou incomplets de seront pas repris.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, sont remboursés le prix du ou des produit(s) acheté(s) et les frais de livraison. Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception des produits retournés par l'acheteur. La demande d'application de rétractation devra être envoyé par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

WORLD MOTORS
1335 CHEMIN PERREY
27680 TROUVILLE LA HAULE

Rappel : le droit de rétractation est applicable uniquement si le produit est acheté sur le site internet WORLD MOTORS. Formulaire disponible sur demande ou sur notre site internet.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE
Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérées

comme cas de force majeur tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunications ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.
Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée

ARTICLE 18 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS
Les données nominatives fournies par l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.
Elles peuvent être communiquées aux partenaires du vendeur chargé de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.
Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaires du site internet WORLD MOTORS a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. L'acheteur dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site WORLD MOTORS.

ARTICLE 19 – NON-VALIDATION PARTIELLE
Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 20 – NON-RENONCIATION
Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 21 – MEDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES
Médiateur agréé du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) : 4 Rue Pasteur, 14000 Caen site https://www.cnpa.fr/region/normandie mail : normandie@cnpa.fr

ARTICLE 22 – LOI APPLICABLE
Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Il est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution à l'amiable.

ARTICLE 23 - ELECTION DU DOMICILE DE JURIDICTION
Sauf conventions spéciales et écrites, toutes ventes emportent de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 24 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
Conformément à l'article de la loi 67-563 modifié par l'article 1 de la loi n° 80-335 du 12/05/80, les marchandises restent notre propriété jusqu'au règlement de la facture.

ARTICLE 25 – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES
Disponible sur demande.

Dernières modifications le 05/06/2023.